

apprentissage.

Le 16 Février 1823

pour L'ex-Sous-Directeur Du 1<sup>er</sup> mutuellisme ensuite Président  
des chefs de section aux évènements de 9<sup>br</sup> c'est le  
motif qui m'a fait classer cette lettre dans les  
faits relatifs au mutuellisme.

Monsieur le grand homme,

Je viens conformément à vos ordres vous faire le  
rapport de la conduite de mon apprenti, si je n'ai  
pas rempli ce devoir j'attends je vous prie de croire que  
ce n'est pas par oubli, mais parce que j'ai pensé qu'en  
attendant quelques jours je serais à même de vous  
communiquer des renseignements plus positifs. Je  
vous dirai donc, à cet égard, que ledit jeune homme  
a paru cette semaine plus attentif à sa besogne et  
à un peu plus travaillé. Je ne considère pas cela comme  
un amendement définitif, mais seulement comme l'effet  
de l'impression qu'a produite sur lui la bonne  
morale que vous lui avez faite c'est pour quoi je vous  
prie de vouloir bien le visiter quelques fois, car j'espère  
que vos paternelles exhortations le ramèneront dans la  
bonne voie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le grand homme,  
votre très humble, obéissant & respectueux serviteur.

Drouillet



ms Rude 376

*[Faint, illegible handwriting throughout the page]*



*[Faint, illegible handwritten text or markings in the center of the page]*

Monsieur, Charité, membre de  
Conseil des professeurs  
de Lyon